



Que se passe-t-il à Feigères ?

Bulletin de novembre 2019 • N° 10

Cérémonie du 11 novembre 2019



Cette journée du 11 novembre a été l'occasion de faire un bilan des années écoulées ; **en effet, André Borgognon, maire adjoint honoraire en charge de la Mission du centenaire de la Grande Guerre, remettait officiellement au maire de la Commune le dossier issu de ses travaux de recherche sur les soldats dont les noms sont gravés sur le Monument aux morts de Feigères.** Les informations collectées

et classées seront désormais archivées et à disposition du public.

Le travail effectué met en évidence la situation de nos morts entre 1914 et 1918 : 13 décès en 1914, 14 en 1915, 8 en 1916, 4 en 1917, 7 en 1918. Cela fait 46, et donc, malheureusement, deux de nos soldats restent inconnus, non identifiés par les Archives militaires. Trente-six d'entre eux sont morts au combat, les vingt autres sont décédés des suites de leurs blessures ou de maladie. Les lieux de décès s'étirent sur tout le front depuis l'Alsace jusqu'au Pas-de-Calais, deux morts sur le sol étranger – Italie et Belgique –, mais le Haut-Rhin reste un département significatif (7 morts) du fait de l'envoi de troupes alpines dans une région relativement montagneuse. Retenons l'âge de ces soldats, morts entre 19 et 46 ans, une moyenne de 28 ans et demi ; 5 d'entre eux ont été médaillés. Leurs

restes ne sont pas concentrés : 12 dans un ossuaire de nécropole nationale, 14 dans une tombe individuelle, 1 dans un carré militaire d'un cimetière communal, 16 sont disparus à jamais sans sépulture. Trois soldats ont été transférés au cimetière de Feigères.

André Borgognon rappelait la chronologie de la Mission en insistant sur la participation active de l'école primaire de notre village, grâce au soutien accordé par Émilie Gaillard, directrice de l'école, et par les institutrices. C'est ainsi que les élèves de CM2 ont pu contribuer aux cérémonies du Souvenir, de 2014 à 2019, et ont été sensibilisés aux événements de la Guerre de 14 par une information largement documentée qui les faisait réagir ; là était sans doute l'objectif numéro un de la Mission puisqu'il s'agissait d'y associer les jeunes générations en leur faisant comprendre le devoir de mémoire qui incombe à tous. Il remerciait également les personnes qui ont pu l'aider occasionnellement ou fréquemment durant ses années de recherche, en particulier le personnel administratif de la mairie, sans oublier le ferme soutien du Conseil municipal.

Cette cérémonie complétait l'hommage rendu à nos morts devant les tombes du cimetière de Feigères puis devant le Monument aux morts. N'oublions pas, et l'occasion nous en est donnée depuis 2012, que la Nation associe aux morts de la Grande Guerre toutes celles et ceux qui sont tombés pour la France dans tous les conflits, hier comme aujourd'hui, en particulier les soldats tués pendant les opérations extérieures qui ont cours actuellement. Ils assurent la préservation de notre indépendance, de notre liberté et de nos valeurs.

Daniel Gayraud



Le Conseil municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR AVEC DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

1. Fixation du prix des encarts publicitaires dans les agendas municipaux

Les entreprises peuvent insérer dans l'agenda municipal des encarts publicitaires payants. Le Conseil en fixe le prix :

- n° 1 : encart de 9 cm x 18 cm au prix total de 100 € pour une année,
- n° 2 : encart de 18 cm x 18 cm au prix total de 150 € pour une année.

2. Modification du tarif de repas en liaison froide

Dans le cadre de sa politique sociale, la Commune met en place un service de portage de repas à domicile, en liaison froide. Ce service s'adresse aux personnes retraitées, handicapées, provisoirement fragilisées (cause maladie, hospitalisation, etc.), résidant sur la commune, afin de faciliter leur maintien à domicile.

Le tarif actuel de 5,60 € par repas n'a pas été révisé depuis 2010.

À compter du 1^{er} janvier 2020, le tarif d'un repas est fixé à 6 €.

3. Modification des tarifs de la bibliothèque municipale

Pour des raisons de praticité et d'attractivité, les tarifs de la bibliothèque municipale sont modifiés au 1^{er} janvier 2020 :

- 10 € par foyer,
- gratuité pour les personnes de moins de 18 ans.

4. Renouvellement de la convention pour le déneigement de la commune

Le Conseil municipal autorise le renouvellement des conventions pour le déneigement et le salage de la commune pour une durée de 4 ans avec la SCEA Lyard et Patrice Rostaing.

5. Conventions de servitude avec Enedis

Pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, certains travaux doivent emprunter des propriétés de la commune situées sur les parcelles ZV 0123 et ZV 0157.

Ces servitudes seront consenties par la Commune pour une indemnité unique et forfaitaire, en fonction des surfaces utilisées.

RESSOURCES HUMAINES

1. Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie

La collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents. Pour ce faire, une convention avec le Centre de gestion de la Haute-Savoie est prévue.

2. Augmentation du temps de travail au service périscolaire (<10%)

Compte tenu de l'augmentation des effectifs et la mise en place du second service, il convient d'augmenter le temps de travail de deux agents et ainsi modifier le tableau des effectifs.

ORDRE DU JOUR SANS DÉLIBÉRATIONS

1. Permis de construire

- SIFFREDI A. : création d'un logement, transformation d'une grange en habitation, modification partielle des façades - 1079, route de St-Julien.
- PATIN X. et BAUMAYER A. : construction d'une maison individuelle - Malchamp-du-Milieu.

2. Permis de construire modificatif

- DAVID Éric et Julia : modifications diverses - Chemin de l'École.

3. Déclaration d'intention d'aliéner

- Immeuble non bâti
Usage : terrain à bâtir - Parcelle : ZP 50, Malchamp-du-Milieu
- Immeuble bâti sur terrain propre
Usage : habitation - Parcelles : ZL 142-191-192, 81 et 115, chemin de la Source.



L'association Arc-en-Ciel du Genevois organise le samedi 7 décembre, de 10h à 16h, salle de l'Arande à Saint-Julien, sa braderie annuelle de jouets.

Toute l'année, elle récupère vos jouets inutilisés et en bon état, les vérifie, les nettoie, les complète pour les revendre à petits prix ce jour-là. C'est le paradis des enfants !

Le produit de cette vente permettra à des enfants de partir en vacances, de pratiquer une activité sportive, de participer à des sorties culturelles, etc., et soutiendra financièrement des familles du canton en difficulté.

Vos élus vous informent

Elections municipales

Les élections municipales
auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Le délai d'inscription
sur la liste électorale est
le 7 février 2020.

ATELIERS À LA BIBLIOTHÈQUE

Pour vous inscrire aux ateliers du mercredi, contacter Canan Bornand
☎ 06 72 45 32 62 ou cananb@hotmail.fr. Les prochains ateliers
auront lieu les mercredis 4 et 18 décembre.



LA POLICE PLURICOMMUNALE
DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
SIGNALA QUE LE CHANGEMENT D'HEURE
DE CETTE FIN OCTOBRE RISQUE D'ACCROÎTRE
LES CAMBRIOLAGES EN FIN DE JOURNÉES,
ET VOUS DEMANDE D'ÊTRE VIGILANTS.

**MA DÉCLARATION
FRONTALIER
EN 5 MINUTES**

- VOUS ÊTES SUISSE
- VOUS RÉSIDEZ EN FRANCE
- VOUS TRAVAILLEZ DANS LE CANTON DE GENÈVE

RÉGULARISEZ-VOUS SUR
MADECLARATIONFRONTALIER.FR

Ainsi vous soutenez votre commune de résidence
et c'est sans conséquence sur vos impôts !

GENEVOIS
FRANÇAIS



DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES: DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout
détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur
le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :
assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr ou
☎ 01 49 55 82 22.

À NOTER Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant
obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une
déclaration hors période obligatoire entre le 1^{er} janvier et le 31 août. Cette
démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches
(à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

LES TALENTS SE CONFIRMENT DANS LE VILLAGE

Il y a deux ans, **Tamia Baudouin** nous régalaient avec une BD inspirée de la vie d'une grande artiste peintre du XVII^e siècle italien. Elle récidive aujourd'hui avec une mise en images des *Contes* de Charles Perrault, l'auteur bien connu de *Peau d'Âne* ou du *Chat botté*. Gageons que cette nouvelle édition sera l'objet d'un grand intérêt pour les amateurs du genre, et nous souhaitons à la jeune dessinatrice de continuer sur sa lancée.

Les Contes de Charles Perrault

Texte de Béatrice Bottet - Illustré par Tamia Baudouin
Aus éditions Casterman. De 9 à 12 ans



Vie associative et scolaire

LA COURSE DES ÉLÈVES

Le vendredi 11 octobre au matin a eu lieu la course d'endurance de l'école. Tous les élèves ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Les petites sections (PS) ont fait 200 m, les moyennes sections (MS) 300 m, les grandes sections (GS) 900 m, les CP 1 100 m, les CE1 et CE2 1 800m, les CM1 2 700 m et les CM2 3 600 m!

Certains sont montés sur le podium, un grand bravo à eux! Pour les autres, nous avons vu que le plus important était de faire de son mieux et que l'on pouvait alors être fier de soi même si l'on n'avait pas gagné. Un grand merci aux parents et grands-parents qui nous ont aidés et sans qui nous n'aurions pas pu organiser cet événement sportif!



Papa! ou Pas...

de Virginie Van Acker

THÉÂTRE DES FOUSGÈRES

À l'invitation du Comité des fêtes de Viry, le Théâtre des FousGères a donné une représentation de la pièce *Papa! ou pas...* à guichet fermé, le samedi 9 novembre à l'Ellipse.

L'intégralité de la recette a été remise au Téléthon. Belle action de notre association!

ÉTAT CIVIL

• BIENVENUE À •

Ethan Van Der Laan, né le 19 octobre 2019, au foyer de Caroline Brun et Remko Van Der Laan, route de Grossaz

Toutes nos félicitations.

• MARIAGE •

Olga Tasic et Richer Thomas, le 19 octobre 2019, domiciliés chemin de l'École

Tous nos vœux de bonheur.

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2019

23 SAMEDI 23 NOVEMBRE
FÊTE DE LA COURGE

29 VENDREDI 29 NOVEMBRE
PROJECTION
LE TEMPS DES FORÊTS

30 SAMEDI 30 NOV. ET
DIMANCHE 1^{er} DÉC.
EXPOSITION ARTISANALE
ET GOURMANDE

12 JEUDI 12 DÉC.
CONSEIL MUNICIPAL

13 VENDREDI 13 DÉC.
SOIRÉE
TSIKY VILLAGE:
YOGA, CHAMPAGNE,
TARTIFLETTE

FAMILLES RURALES

MERCREDI NEIGE AU GRAND-BORNAND
SAISON 2020, INSCRIPTIONS LE MERCREDI

11 DÉCEMBRE 2019 DE 17H30 À 20H

DANS LA SALLE DU CHATELARD.

LORS DES INSCRIPTIONS POUR L'ACTIVITÉ SKI,

M^{ME} CHANTAL GRIMAUD SERA PRÉSENTE

POUR PROPOSER LA CARTE GIA.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER

ISABELLE MICHELONI ☎ 07 88 78 86 43.

L'association humanitaire **TSIKY VILLAGE** organise une soirée yoga-champagne-tartiflette, le vendredi 13 décembre 2019 à la salle des fêtes de Feigères. Cours de yoga à 19h, à l'issue du cours (vers 20h30) vente de champagne (et bières). Cette année nous vous proposons un repas Tartiflette-Salade-Dessert. Pensez à réserver vos tartiflettes!

Anna Japiot, présidente du Tsiaky Village

☎ 04 50 49 26 29

MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois - BP 30612
74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60 www.feigeres74.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h

Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication :
Guy Roguet

Rédacteur en chef :
Laurent Vanderschaeghe



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C012623